



A t'on le droit d'encaisser un cheque avant d'avoir signe un bail

Par **soriano**, le **03/01/2010** à **21:26**

Bonjour, j'ai visité un appartement, j'étais intéressé. La propriétaire m'a demandé un chèque car nous étions plusieurs dessus, elle a encaissé le chèque alors que le bail n'a pas été signé ni conclu puisque je ne prend pas le logement, puis je demander le remboursement.

Par **Marion2**, le **03/01/2010** à **21:39**

Bonsoir, Je trouve que ce propriétaire a abusé tout simplement de la situation.... Bien sûr, réclamez lui le plus rapidement possible le remboursement de votre chèque. Si vous avez des difficultés pour vous faire rembourser, contactez l'ADIL (gratuit). Votre mairie vous donnera les coordonnées de l'ADIL. Cordialement.

Par **soriano**, le **04/01/2010** à **10:00**

merci pour la réponse, je vais réclamer de se pas la propriétaire